

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2026004021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 21 avril 2026
Votes exprimés : 17

Séance du 27 avril 2026

Le 27 avril 2026 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel, sous la Présidence de M. Pierre MADER, Maire,

PRESENTS : MADER Pierre, ROTH Donata, DEVISCOURT Daniel, ROBERT Sophie, MOLINARD Jean-Luc, DUCROS Martine, STEINMANN Pascale, PORTEILLA FOURNIER Dominique, VERNIZEAU Sylvie, BIRNER Michael, AKOUDAD Mohamed, VAN SCHOORS Magali, DRUET Marie-Eve, BROYER Nathalie

PROCURATIONS : DUBOUT Jacques donne procuration à BIRNER Michael, VALENTIN Pierre donne procuration à ROBERT Sophie, HENRY Antoine donne procuration à ROTH Donata

ABSENT : HOLMQUIST Ted

Secrétaire de séance : DEVISCOURT Daniel

OBJET : DESIGNATION DES ELUS POUR SIEGER AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS (CCC)

L'article R1424-33-1 du Code général des Collectivités territoriales a institué auprès des communes des comités consultatifs communaux de sapeurs-pompiers volontaires.

L'organisation et le fonctionnement de ces comités sont actuellement régis par l'Arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires institué auprès de la commune est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Il est notamment consulté sur le refus d'engagement ou de réengagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal et est informé des recours formés contre les décisions de refus d'engagement ou de réengagement et de refus d'autorisation de suspension d'engagement prises par l'autorité d'emploi.

Il est également consulté sur les changements de grade jusqu'au grade de capitaine inclus. Il est obligatoirement saisi pour avis du règlement intérieur du corps communal.

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires est présidé par le maire de la commune et comprend un nombre égal (dans la mesure des effectifs) de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal. Outre le Chef de centre, membre de droit, les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Les représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires doivent être désignés, dans les quatre mois suivant le renouvellement général du conseil municipal, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, par le conseil municipal parmi ses membres n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

Les grades des sapeurs-pompiers volontaires représentés au niveau du SLIS Service Local d'Incendie et de Secours de Versonnex sont les sapeurs, les caporaux, les sous-officiers et le chef de corps.

Outre le maire membre de droit, il y a lieu de désigner des élus locaux pour assurer la parité au sein du comité consultatif communal.

Après un appel à candidature auprès des membres du conseil municipal, les candidats pour siéger au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers :

Membres titulaires	Membres suppléants
VALENTIN Pierre	BROYER Nathalie
DUBOUT Jacques	AKOUDAD Mohamed
BIRNER Michael	VAN SCHOORS Magali

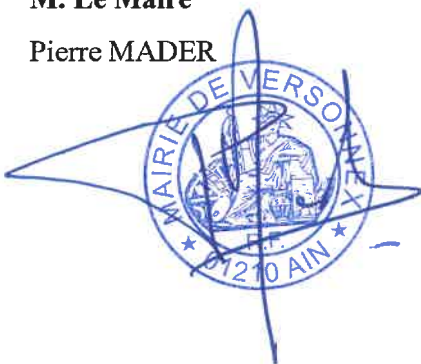
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider la liste proposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire

Pierre MADER



Secrétaire de séance

Daniel DEVISCOURT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Daniel Deviscourt.

**Rendu exécutoire
Le 29 avril 2026
Publié
Le 29 avril 2026**